

COURRIER ARRIVÉ
LE 7 MARS 2007

Montpellier, le 1^{er} mars 2007

*L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de l'HERAULT*

à

Monsieur le Directeur
Comité de Coordination de la Ville
d'ECHIROLLES
BP 137 – 2, rue Gabriel Péri
38431 ECHIROLLES CEDEX

OBJET : *Inscription au répertoire départemental*

REF. : « Centre de la ville d'ECHIROLLES » LA GRANDE-MOTTE
Agrément n° 34.06 LAT 016

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après enquête et avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de LATTES, j'autorise l'inscription de votre établissement
«Centre de la ville d'Echirolles » situé Allée des Alizés à LA GRANDE MOTTE
sur le répertoire départemental des structures d'accueil avec hébergement.

Il est enregistré sous le numéro **34.06 LAT.016**, dont vous trouverez ci-joint la fiche descriptive correspondante.

Capacité maximum en hébergement : 84 élèves
Nombre de classes maximum : 3 classes élémentaires

Il appartient au responsable de la structure de :

- solliciter en temps voulu le passage de la Commission de Sécurité avant expiration de la validité de l'avis (3 ans) et de nous adresser une copie du P.V. de la visite,
- faire connaître toute modification intervenant dans le centre : locaux, activités et personnel d'encadrement.

L'inscription au répertoire départemental pourra être suspendue ou retirée :

- en cas d'anomalies constatées par les enseignants dans le fonctionnement du centre,
- en cas de contrôles négatifs opérés par les autorités compétentes dans le cadre des réglementations de sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Inspecteur d'Académie et p.o.
Le Chef de Division,



N. HVOINSKY